



Formation initiale SSIAP 3 (Chef de service de sécurité incendie)

OBJECTIFS

Acquérir les compétences nécessaires pour exercer le métier de chef de service de sécurité incendie dans les établissements et les immeubles de grande hauteur (le programme de la formation est conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié).

PRÉ-REQUIS

- Disposer d'un diplôme de niveau 4 minimum, qui peut être obtenu par la validation des acquis et de l'expérience.

Ou

- Être titulaire du SSIAP 2 et justifier de 3 ans d'expérience de la fonction. Cette expérience professionnelle doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail.

- Être titulaire du PSC 1 de moins de deux ans, du SST ou du PSE 1 en cours de validité.

DURÉE

216 heures (hors examen et temps de déplacement).

ORGANISATION

Nombre de stagiaire : 10 maximums.

LIEUX DE FORMATION

Dans nos locaux :
JP&S FORMATION
Pavillon Mansart
28 avenue de Marinville
94100 Saint Maur Des Fossés

JP&S FORMATION SARL - S.A.R.L au Capital entièrement libéré de 15 000,00 euros
Siret : n°79757735000011 Code NAF 8559A

AGRE/PREF/NDA : n°11940867394 - Autorisation CNAPS CQP APS : FOR-094-2022-06-30-20170597931 – Agrément ADEF CQP APS n°9417050202
HABILITATION SST : 792019/2015/SST-01/0/12 – AGRE/PREF/SSIAP 1602

Certification de service QUALICERT SGS n°6978 sur le référentiel Organisme de Formation professionnelle pour les activités de sécurité et de sûreté
Certification de compétence en matière de formation aux activités privées de sécurité SGS n°7264
« Pavillon MANSART » 28, Avenue de Marinville 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Web: www.jpets-formation.fr Mail: accueil@jpets-formation.fr Fixe: 0149764190

Article L612-14 du code de la sécurité intérieure: L'autorisation d'exercer ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient



MOYENS / MÉTHODES

- Formateurs SSIAP 3 ayant plusieurs années d'expérience dans la fonction.
- QCM effectué régulièrement selon les modalités de l'examen afin de mettre le stagiaire en situation.
- Apprentissage basé sur de nombreuses mises en situation.
- Mises en situation sur feux réels.
Support de cours remis à tous les stagiaires.
- Evaluation des stagiaires tout au long de la formation afin de s'assurer de leur constante progression.
- Salle de cours spacieuse.
- SSI de catégorie A.
- RIA.
- Extincteurs.
- Nombreux plans disponibles pour l'étude de cas
- Très nombreux matériels à disposition : blocs d'éclairages de sécurité, tête sprinkler, volet de désenfumage, clapet, extincteur en coupe, bac écologique...

PROGRESSION DE LA FORMATION

1^{ère} PARTIE : LE FEU ET SES CONSÉQUENCES (12h00)

Séquence 1 : Le feu (04h00)

Séquence 2 : Comportement au feu (04h00)

Séquence 3 : Mise en œuvre des moyens d'extinction (04h00)

2^{ème} PARTIE : LA SÉCURITÉ INCENDIE ET LES BÂTIMENTS (65h00)

Séquence 1 : Matériaux de construction (04h00)

Séquence 2 : Étude de plan (22h00)

Séquence 3 : Outil d'analyse (39h00)

3^{ème} PARTIE : LA RÉGLEMENTATION INCENDIE (70h00)

Séquence 1 : Organisation générale de la réglementation (04h00)

Séquence 2 : Classement des bâtiments (09h00)

Séquence 3 : Dispositions constructives et techniques (32h00)

Séquence 4 : Moyens de secours (12h00)

Séquence 5 : Visites (10h00)

Séquence 6 : Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées (03h00)

4^{ème} PARTIE : GESTION DES RISQUES (23h00)

Séquence 1 : Analyse des risques (12h00)

Séquence 2 : Réalisation des travaux de sécurité (04h00)

Séquence 3 : Documents administratifs (07h00)

JP&S FORMATION SARL - S.A.R.L au Capital entièrement libéré de 15 000,00 euros

Siret : n°79757735000011 Code NAF 8559A

AGRE/PREF/NDA : n°11940867394 - Autorisation CNAPS CQP APS : FOR-094-2022-06-30-20170597931 – Agrément ADEF CQP APS n°941705202

HABILITATION SST : 792019/2015/SST-01/0/12 – AGRE/PREF/SSIAP 1602

Certification de service QUALICERT SGS n°6978 sur le référentiel Organisme de Formation professionnelle pour les activités de sécurité et de sûreté

Certification de compétence en matière de formation aux activités privées de sécurité SGS n°7264

« Pavillon MANSART » 28, Avenue de Marinville 94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Web: www.jpets-formation.fr Mail: accueil@jpets-formation.fr Fixe: 0149764190

Article L612-14 du code de la sécurité intérieure: L'autorisation d'exercer ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient



5^{ème} PARTIE : CONSEIL AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT (06h00)

- Séquence 1 : Information de la hiérarchie (04h00)
- Séquence 2 : Veille réglementaire (02h00)

6^{ème} PARTIE : CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SÉCURITÉ (06h00)

7^{ème} PARTIE : LE MANAGEMENT DE L'ÉQUIPE DE SÉCURITÉ (26h00)

- Séquence 1 : Organiser le service (08h00)
- Séquence 2 : Exercer la fonction d'encadrement (08h00)
- Séquence 3 : Notion de droit du travail (06h00)
- Séquence 4 : Notion de droit civil et pénal (04h00)

8^{ème} PARTIE : LE BUDGET DU SERVICE SÉCURITÉ (08h00)

- Séquence 1 : Suivi budgétaire du service (03h00)
- Séquence 2 : Fonction achat (03h00)
- Séquence 3 : Fonction maintenance (02h00)

MODALITÉ DE VALIDATION DES ACQUIS

ÉPREUVE	THEME	DURÉE	ÉVALUATION
Écrite 1	QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme (possibilité de réponses à choix multiple).	40 min	Épreuve notée sur 20 Une note inférieure à 08 ne permet pas la délivrance du diplôme
Écrite 2	Élaboration d'une notice de sécurité lors d'un aménagement ou réaménagement de locaux portant sur un groupement d'établissement non isolés de 1 ^{ère} ou de 2 ^{ème} catégorie.	02h30	Epreuve notée sur 20 Une note inférieure à 08 ne permet pas la délivrance du diplôme
Orale	Après un temps de préparation de 15 minutes, les 2 chefs de service sécurité, sous couvert du président, interrogent le candidat, à partir de thèmes portant sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service sécurité.	15 min	Épreuve évaluée apte / inapte

JP&S FORMATION SARL - S.A.R.L au Capital entièrement libéré de 15 000,00 euros

Siret : n°79757735000011 Code NAF 8559A

AGRE/PREF/NDA : n°11940867394 - Autorisation CNAPS CQP APS : FOR-094-2022-06-30-20170597931 – Agrément ADEF CQP APS n°9417050202

HABILITATION SST : 792019/2015/SST-01/0/12 – AGRE/PREF/SSIAP 1602

Certification de service QUALICERT SGS n°6978 sur le référentiel Organisme de Formation professionnelle pour les activités de sécurité et de sûreté

Certification de compétence en matière de formation aux activités privées de sécurité SGS n°7264

« Pavillon MANSART » 28, Avenue de Marinville 94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Web: www.jpets-formation.fr Mail: accueil@jpets-formation.fr Fixe: 0149764190

Article L612-14 du code de la sécurité intérieure: L'autorisation d'exercer ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient



Certification	<p>Pour les épreuves écrites, la moyenne inférieure à 12 entraîne l'ajournement du candidat. Le candidat conserve pendant un an après la date de l'examen initiale le bénéfice d'une note supérieur ou égale à 08.</p> <p>Le candidat conserve pendant un an après la date de l'examen initial le bénéfice de l'aptitude à l'épreuve oral.</p> <p>Le candidat peut pendant cette période repasser la ou les épreuves sans suivre de nouveau la formation. Dans ce cas, le candidat doit obtenir une note supérieure ou égale à 10, et la moyenne des notes obtenues doit être supérieure ou égale à 12.</p> <p>Après cette période le candidat doit suivre une formation complète avant de se représenter à un examen.</p>
---------------	--

DÉLAI D'ACCÈS / DATE DES SESSIONS

Voir le calendrier joint.

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

RECYCLAGE :

Les chefs de service de sécurité incendie en exercice doivent se soumettre, en matière de sécurité incendie, à un recyclage tous les 3 ans.

Ce recyclage doit avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme SSIAP 3.

Ce recyclage est d'une durée de 21 heures.

Les chefs de service de sécurité incendie sont soumis, tous les 2 ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme. Ce recyclage doit avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance de la qualification de secourisme

REMISE À NIVEAU :

Les personnes titulaires du diplôme SSIAP 3 ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier de 1607 heures d'activité de chef de service de sécurité incendie durant les 36 derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.

Cette remise à niveau est d'une durée de 35 heures.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUR LA FORMATION

Monsieur MALEIX Florent (Formateur)

f.maleix@jps-gc.com

01 49 76 41 90

JP&S FORMATION SARL - S.A.R.L au Capital entièrement libéré de 15 000,00 euros

Siret : n°79757735000011 Code NAF 8559A

AGRE/PREF/NDA : n°11940867394 - Autorisation CNAPS CQP APS : FOR-094-2022-06-30-20170597931 – Agrément ADEF CQP APS n°9417050202

HABILITATION SST : 792019/2015/SST-01/0/12 – AGRE/PREF/SSIAP 1602

Certification de service QUALICERT SGS n°6978 sur le référentiel Organisme de Formation professionnelle pour les activités de sécurité et de sûreté

Certification de compétence en matière de formation aux activités privées de sécurité SGS n°7264

« Pavillon MANSART » 28, Avenue de Marinville 94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Web: www.jpets-formation.fr Mail: accueil@jpets-formation.fr Fixe: 0149764190

Article L612-14 du code de la sécurité intérieure: L'autorisation d'exercer ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient